Délégation Corse
Delegazione di Corsica

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CNFPT POUR LES AGENTS DES FONCTIONS PUBLIQUES D'ÉTAT ET HOSPITALIÈRE DE CORSE

COMMENT CONNAÎTRE L'OFFRE DE FORMATION DU CNFPT ?

Sur le site internet **www.cnfpt.fr ,** consultez notre offre en ligne à la rubrique **Rechercher une formation**. Entrez les mots clés de votre choix dans le moteur de recherche et utiliser les filtres pour affiner votre recherche (lieu, date...).
Dans la limite des places disponibles et après inscription des agents territoriaux, toute l'offre de formation régionale in-ter-collectivité du CNFPT ayant lieu en Corse est accessible aux agents des fonctions publiques d'État et hospitalière de Corse.
L'offre de formation spécifique « préparation aux concours et examens professionnels » n'est pas concernée par ce dispositif.

COMMENT VOUS INSCRIRE À UN STAGE ?

1. BULLETIN D'INSCRIPTION

Complétez le bulletin d'inscription destinés aux agents des fonctions publiques d'État et hospitalière. Votre service formation le transmettra au CNFPT.
Attention : pour que l'inscription puisse être prise en compte, toutes les rubriques doivent être correctement remplies.

2. VALIDATION

Respecter la procédure de validation propre à votre employeur : validation de votre supérieur hiérarchique et/ou du service formation. Aucun bulletin ne pourra être pris en compte s'il n'a pas été visé par le candidat et par l'autorité compétente (supérieur(s) hiérarchique(s) et service formation le cas échéant).

3. ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION AU CNFPT

Adressez votre bulletin au moins un mois avant le début du stage par l'intermédiaire de votre supérieur hiérarchique ou service formation :

CNFPT
57, avenue de Verdun
Route du Salario
20000 Ajaccio

Tél : 04 95 50 45 03

Mél : Christelle LOUPIAC, christelle.loupiac@cnfpt.f

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures des agents territoriaux étant prioritaires, les demandes d'inscription des agents des fonctions publiques d'État et hospitalière seront acceptées dans la limite des places disponibles.
La sélection des candidatures est effectuée sur la base des profils des agents inscrits, de leur motivation, et en dernier ressort de leur date d'inscription.
En cas d'accord, le CNFPT vous adresse une convocation par l'intermédiaire de votre correspondant formation, assortie d'une demande de confirmation de participation.

5. CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Veuillez nous retourner votre confirmation de participation de préférence par mél auprès de l'assistante concernée. En cas de désistement, veuillez nous prévenir par écrit dans les meilleurs délais afin de nous permettre de contacter d'autres stagiaires.

6. ATTESTATION DE PARTICIPATION

En fin de stage, le CNFPT vous adresse ainsi qu'à votre employeur une attestation de stage.

7. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Le CNFPT ne prend en charge aucun frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les agents des fonctions publiques d'État et hospitalière de Corse. Il convient de contacter votre correspondant formation pour connaître les modalités de prise en charge éventuelle des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration éventuellement par votre employeur.